



Je soussigné Jean Pierre Mazeng, propriétaire  
Domicilié à Port-au-Prince, Dilecte au sein de  
maison et Dilecte du sieur Jean François Blane  
Dilecte même, agissant comme tuteur et Donataire  
De feu François Grainier son oncle, la somme de  
cinq cents francs avec les intérêts Depuis le Dilecte Du  
Dilecte Grainier jusqu'à ce jour, la quelle somme  
De cinq cents francs avait été Dilecte après son  
Dilecte seulement, par le Dilecte François Grainier à  
marie ague Blane mon épouse, par contrat  
De mariage revu m. Vassier notaire le  
trente janvier Dilecte huit cent vingt trois, Dont  
quittance De la Dilecte somme et reconnaissance sur  
not biens. à Port-au-Prince le 3 juillet 1831. *Approuvé*  
Lecture ci dessus Mazeng *J.P.*